

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.1094
28 février 2008

FRANÇAIS

COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA MILLE QUATRE-VINGT-QUATORZIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 28 février 2008, à 10 h 15

Président: M. Ahmet ÜZÜMCÜ (TURQUIE)

Le PRÉSIDENT: Je déclare ouverte la 1094^e séance plénière de la Conférence du désarmement.

Les orateurs suivants sont inscrits sur la liste pour aujourd'hui: l'Ambassadeur Faysal Khabbaz Hamoui, de la République arabe syrienne, au nom du Groupe des 21, sur la question de l'espace, l'Ambassadeur Rao, de l'Inde, et M. Jerman, Représentant de la Slovaquie, qui parlera, lui aussi, de la question de l'espace.

Je donne maintenant la parole au distingué Représentant permanent de la Syrie.

M. HAMOUI (République arabe syrienne) (parle en anglais): J'ai l'honneur de donner lecture de la déclaration ci-après au nom du Groupe des 21.

«Les technologies de l'espace sont devenues omniprésentes dans notre vie quotidienne. Jamais les décisions en matière d'information, de renseignement, de communications, de finance, de transactions économiques, de navigation, et même d'action politique et stratégique n'ont été aussi largement dépendantes des technologies spatiales qu'aujourd'hui, des technologies actuellement en plein essor.

Le Groupe des 21 réaffirme que l'espace et les corps célestes constituent le patrimoine commun de l'humanité, et qu'ils doivent être exploités, explorés et employés au bénéfice et dans l'intérêt de toute l'humanité, dans un esprit de coopération. Il réaffirme en outre que l'exploration et l'utilisation de l'espace et des corps célestes doivent être exclusivement pacifiques et conduites au bénéfice et dans l'intérêt de tous les pays, quel que soit leur niveau de développement économique et scientifique.

Le Groupe des 21 souligne que l'utilisation croissante de l'espace renforce la nécessité d'une transparence accrue, de mesures de confiance et d'une meilleure information de la part de la communauté internationale. Il estime que tous les États dotés de moyens spatiaux importants ont pour responsabilité particulière de contribuer activement à l'objectif de l'utilisation pacifique de l'espace et à la prévention d'une course aux armements dans ce milieu, et qu'ils doivent s'abstenir de tout acte contraire à cet objectif et aux traités pertinents existants, dans l'intérêt du maintien de la paix et de la sécurité internationales et de la promotion de la coopération internationale.

Le Groupe des 21 reconnaît que la prévention d'une course aux armements dans l'espace permettrait d'éloigner un grave danger pour la paix et la sécurité internationales. Il souligne la nécessité de prendre de nouvelles mesures, assorties des mécanismes de vérification appropriés, dans le but de prévenir une course aux armements dans l'espace sous tous ses aspects.

Le Groupe des 21 souligne l'importance et l'urgence de la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Dans ce contexte, il s'inquiète vivement des conséquences négatives de la mise au point et du déploiement de systèmes de défense antimissiles et de la quête de technologies militaires sophistiquées susceptibles d'être déployées dans l'espace, qui ont, entre autres, contribué à la détérioration du climat international pour la promotion du désarmement et la consolidation de la sécurité internationale.

(M. Hamoui, République arabe syrienne)

Le Groupe des 21 souligne que tous les pays ont pour responsabilité de s'abstenir d'entreprendre des activités susceptibles de compromettre la réalisation de l'objectif commun consistant à préserver l'espace comme milieu exempt d'armes de destruction massive et de toute autre forme d'armement afin d'en garantir les bénéfices à tous.

Le Groupe des 21 estime que les traités multilatéraux de désarmement offrent aux États parties un mécanisme leur permettant de se concerter et de coopérer à la résolution des problèmes susceptibles de survenir eu égard à l'objectif des dispositions desdits traités ou à leur application, et que cette concertation et cette coopération peuvent également s'engager dans le cadre des mécanismes internationaux appropriés des Nations Unies, en application de la Charte.

La prévention d'une course aux armements dans l'espace est devenue d'autant plus urgente qu'il y a légitimement lieu de craindre que les instruments juridiques existants ne suffisent pas à dissuader la poursuite de la militarisation de l'espace ni à empêcher l'implantation d'armes dans ce milieu. Le Groupe des 21 reconnaît une nouvelle fois par ailleurs que le régime juridique applicable à l'espace ne garantit pas en soi la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Il souligne, à cette fin, la nécessité de consolider et renforcer ce régime et d'en améliorer l'efficacité.

À cet égard, le Groupe des 21 réaffirme que la Conférence du désarmement est l'unique instance multilatérale de négociation en matière de désarmement dont dispose la communauté internationale, et qu'elle a un rôle de premier plan à jouer dans la négociation de fond des questions prioritaires dans ce domaine. Il estime qu'il est temps d'engager, à la Conférence du désarmement, des négociations sur les questions afférentes à la «Prévention d'une course aux armements dans l'espace».

En outre, dans sa résolution 62/20 sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, l'Assemblée générale des Nations Unies a formulé les observations suivantes s'agissant de la Conférence du désarmement:

- La Conférence du désarmement doit achever l'examen et la mise à jour du mandat énoncé dans sa décision du 13 février 1992 et créer un comité spécial au cours de sa session de 2008;
- La Conférence du désarmement a un rôle primordial à jouer dans la négociation d'un ou de plusieurs accords multilatéraux, selon qu'il conviendra, visant à prévenir, sous tous ses aspects, une course aux armements dans l'espace.

Tout en insistant sur le caractère prioritaire de la négociation d'instruments juridiquement contraignants visant à renforcer le régime juridique régissant l'espace, le Groupe des 21 reconnaît que l'adoption, au travers de vastes consultations internationales, de mesures mondiales et globales propres à renforcer la transparence et à promouvoir la confiance pourrait constituer un ensemble de mesures complémentaires importantes.

(M. Hamoui, République arabe syrienne)

Dans ce contexte, le Groupe des 21 se félicite de l'initiative russo-chinoise et du projet de "traité sur la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux" présenté à la Conférence du désarmement par le Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, le 12 février 2008. Cette initiative contribue utilement aux travaux de la Conférence et constitue un bon point de départ pour les futures discussions en vue de l'adoption d'un instrument international juridiquement contraignant.»

Le PRÉSIDENT (parle en anglais): Je remercie l'Ambassadeur Hamoui, de la République arabe syrienne, de la déclaration dont il vient de donner lecture au nom du Groupe des 21. Je donne maintenant la parole au Représentant permanent de l'Inde, l'Ambassadeur Rao.

M. RAO (Inde) (parle en anglais): Monsieur le Président, j'ai l'immense plaisir de vous adresser nos chaleureuses félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence. Je tiens également à remercier votre prédécesseur, l'Ambassadeur Labidi, de la Tunisie, des compétences dont il a fait montre dans la conduite des travaux de la Conférence. Nous souscrivons également aux déclarations faites au nom du Groupe des 21.

C'est pour moi un honneur et un privilège de faire ma première déclaration à la Conférence du désarmement en tant que représentant de mon pays. Les magnifiques fresques de José María Sert ont une qualité intemporelle qui ne laisse de m'impressionner comme au jour de ma première entrée dans cette salle en tant que membre de la délégation de mon pays, il y a plus de dix ans. Elles soulignent le message selon lequel pour faire avancer la roue du désarmement, nous devons agir au moins autant que les hommes et les femmes qui ornent ces murs.

Cette salle a aussi été comparée à une galerie de miroirs déformants, dans laquelle rien ne conserve sa véritable apparence. Je forme le vœu ardent que dans les semaines et les mois à venir, nous serons en mesure de remplacer ces miroirs par des miroirs qui reflèteront véritablement les intérêts et les préoccupations de chacun, de sorte que la réalité de nos intérêts collectifs devienne le fondement de nos travaux. Notre succès sera mesuré à l'aune de notre capacité à négocier des accords ambitieux, mondiaux et non discriminatoires, propres à renforcer notre sécurité.

C'est dans cet esprit que l'Inde attache un prix élevé à la Conférence du désarmement, unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement, dont le mandat découle du consensus atteint à l'occasion de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée à cette question. Les décisions de cette instance ayant une incidence sur la sécurité nationale de ses membres, il est logique que ses travaux et ses décisions soient régis par la règle du consensus. Ce faisant, nous devons nous conformer au règlement intérieur, qui a depuis longtemps prouvé son efficacité au service de la Conférence.

Nous sommes particulièrement conscients du fait que la Conférence est, depuis près de dix ans, incapable de commencer un travail de fond. Durant ces années, l'Inde s'est associée aux autres délégations pour examiner diverses propositions visant à faire progresser les travaux de la Conférence. En dépit de ces louables efforts, l'élan créé l'année dernière pour faire sortir la Conférence de l'impasse prolongée n'a pas été suffisant pour susciter un consensus.

(M. Rao, Inde)

Nous demeurons déterminés à participer de façon constructive aux discussions en cours dans le but de permettre à la Conférence de commencer un travail de fond en parvenant à un consensus sur un programme de travail qui prenne en compte les intérêts de l'ensemble des membres. Nous pensons que toute décision concernant un programme de travail devra être conforme au règlement intérieur et reposer, de préférence, sur un texte clair et intégré. Nous croyons également à la nécessité de trouver un terrain d'entente quant aux éléments fondamentaux et à la clarté des mandats, dans le but de pouvoir mener avec succès des négociations.

L'Inde s'en est toujours tenue à sa position de principe, qui consiste à accorder la priorité absolue à l'objectif du désarmement nucléaire, tant au niveau national, où cette position jouit d'un appui massif et constant, qu'au niveau international, en sa capacité de membre du Mouvement des pays non alignés et, à la Conférence du désarmement, de membre du Groupe des 21. En 1988, le Premier Ministre indien Rajiv Gandhi a présenté à l'Assemblée générale des Nations Unies un cadre global orienté vers l'ouverture de négociations sur un engagement assorti d'un calendrier en vue de l'élimination complète des armes nucléaires propre à instituer un monde exempt de ces armes, et encré dans le principe de non-violence.

L'Inde a présenté à la Conférence du désarmement plusieurs propositions concernant le désarmement nucléaire et a rejoint la position du Groupe des 21 sur cette question, notamment en souscrivant aux documents CD/1570 et CD/1571. Comme lors des années précédentes, l'Assemblée générale a approuvé une résolution présentée par l'Inde, sur une convention sur l'interdiction de l'emploi ou de la menace de l'emploi des armes nucléaires, dans laquelle elle exhorte la Conférence du désarmement à engager des négociations sur une convention internationale interdisant, en toutes circonstances, l'emploi ou la menace de l'emploi d'armes nucléaires.

L'Inde a également présenté une résolution sur la «réduction du danger nucléaire», destinée à mettre en évidence les risques d'emploi accidentel, non autorisé ou involontaire d'armes nucléaires, voire de guerre nucléaire, que comporte l'état d'alerte instantané de ces armes, ainsi que les conséquences catastrophiques qui pourraient en découler. L'année dernière, elle a soumis un document de travail sur le désarmement nucléaire, paru sous la cote CD/1816.

Au fil des ans, plusieurs ONG et groupes internationaux ont fait entendre leurs voix en faveur d'un désarmement nucléaire. L'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires est désormais partagé par des personnalités aussi éminentes que Henry Kissinger, George Schultz, William Perry et Sam Nunn, toutes connues pour leur expérience en la matière. La Conférence du désarmement ne peut fermer les yeux sur cette évolution de l'opinion, qui tend de plus en plus largement à privilégier un désarmement nucléaire.

En tant qu'unique instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement, la Conférence a la lourde responsabilité de progresser sur la voie du désarmement nucléaire. La première des priorités consiste à adopter des engagements contraignants assortis de la négociation de mesures spécifiques visant à réduire, puis à éliminer la menace nucléaire mondiale de façon vérifiable, dans un cadre où aucun État ne pourrait revendiquer une sécurité exclusive basée sur sa possession d'armes nucléaires.

(M. Rao, Inde)

L'Inde propose que soient énoncées des mesures concrètes visant à atteindre l'objectif du désarmement nucléaire, sur la base des éléments suivants:

- Réaffirmation de l'engagement sans équivoque de tous les États dotés d'armes nucléaires à éliminer complètement les armes nucléaires;
- Réduction de la place du nucléaire dans les doctrines de sécurité;
- Prise en compte de la dimension mondiale de la portée et de la menace nucléaires, adoption, par les États détenteurs d'armes nucléaires, de mesures propres à réduire ce danger, y compris les risques de guerre nucléaire accidentelle, abaissement des niveaux d'alerte des armes nucléaires afin de réduire les risques d'emploi involontaire ou accidentel de ces armes;
- Négociation entre États dotés d'armes nucléaires d'un accord mondial sur le «non-emploi en premier» de ces armes;
- Négociation d'un accord universel juridiquement contraignant visant à garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi de ces armes;
- Négociation d'une convention sur l'interdiction complète de l'emploi ou de la menace de l'emploi d'armes nucléaires;
- Négociation d'une convention sur les armes nucléaires interdisant la mise au point, la production, le stockage et l'emploi de ces armes et sur leur destruction, en vue de parvenir, suivant un calendrier précis, à leur élimination mondiale, non discriminatoire et vérifiable.

Nous reconnaissons qu'il s'agit là de questions complexes, sur lesquelles des divergences de vues entre États subsistent. Nous proposons que la Conférence examine la possibilité de désigner un coordonnateur spécial chargé de faciliter les consultations sur des mesures spécifiques ou sur un ensemble de mesures susceptibles de susciter un consensus et de constituer la base d'un mandat pour un éventuel comité spécial sur le désarmement nucléaire.

Nous reconnaissons par ailleurs que parvenir à un consensus ne sera pas chose facile, mais que cela ne doit pas nous dissuader de prendre les premières mesures visant à résoudre comme il se doit la question prioritaire du désarmement nucléaire.

L'Inde est favorable à la création d'un comité spécial sur la question des matières fissiles dans le cadre du programme de travail de la Conférence du désarmement. En 1993, elle a fait partie des premiers coauteurs de la résolution 48/75 L, dans laquelle l'Assemblée générale des Nations Unies a estimé qu'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles contribuerait de façon significative à la non-prolifération nucléaire sous tous ses aspects. Sa position n'a pas évolué depuis. Le consensus international atteint en 1993 sur la question des matières fissiles reflétait clairement une compréhension commune de l'objectif fondamental du traité. C'est pourquoi l'Inde a été en mesure de s'y associer et d'appuyer, sur cette base, l'ouverture, à la Conférence du désarmement, de négociations sur un traité multilatéral non discriminatoire et internationalement et effectivement vérifiable interdisant la production de matières fissiles aux

(M. Rao, Inde)

fins de la fabrication d'armes ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires. Il est évident que ce traité devra prendre en compte les intérêts nationaux de l'Inde en matière de sécurité.

L'Inde est favorable à la création d'un comité spécial sur des garanties de sécurité négatives chargé de négocier et de parvenir à un accord sur des arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes. Nous pensons que la négociation d'un tel instrument complètera les autres mesures visant à réduire la place du nucléaire dans les doctrines de sécurité et à améliorer le climat international en vue de promouvoir le désarmement nucléaire et la non-prolifération sous tous ses aspects. Dans le cadre de sa force de dissuasion nucléaire minimale crédible, l'Inde a adopté une politique consistant à ne pas employer les armes nucléaires en premier et à ne pas les employer non plus contre les États qui n'en possèdent pas, et elle est disposée à transformer ces engagements en arrangements juridiques multilatéraux.

Au cours des quarante dernières années écoulées, l'Inde a toujours souligné les liens entre développement et utilisation de l'espace au bénéfice de son peuple. Aujourd'hui, elle se classe parmi les principales puissances spatiales dans le monde. Les moyens spatiaux de communication et de navigation sont devenus essentiels à notre développement économique, mais aussi un élément d'importance pour notre sécurité nationale. Nous sommes tout à fait conscients de la nécessité de renforcer le cadre juridique international existant de façon à garantir la sûreté et la sécurité des moyens spatiaux et à prévenir le déploiement d'armes dans l'espace.

Dans ce contexte, nous nous félicitons du projet de traité sur la prévention du déploiement d'armes dans l'espace soumis par le Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, conjointement avec la Chine, un texte qui contribue à combler les lacunes du régime juridique international. Comme la Russie, nous estimons que la Conférence du désarmement est le cadre approprié pour mener ces discussions.

Aucun régime international ne régit la possession et l'emploi de missiles. La complexité de cette question résulte essentiellement des prétentions exorbitantes de certains États, qui voudraient s'arroger l'exclusivité du droit de posséder les systèmes d'armements les plus perfectionnés et de poursuivre leur modernisation. Toute initiative visant à répondre à ces préoccupations de façon durable et exhaustive doit être menée dans le cadre du processus global fondé sur le principe d'une sécurité égale et légitime. Des discussions sur la question des missiles sous tous ses aspects sont actuellement en cours à l'Assemblée générale des Nations Unies, et nous espérons qu'elles aboutiront à l'adoption d'une approche multilatérale, universelle et non discriminatoire en la matière, afin de renforcer la paix et la sécurité internationales.

Alors que nous partageons la déception des délégations concernant le retard pris dans le commencement de notre travail de fond, il convient de ne pas pécher par excès de pessimisme à propos de l'avenir de la Conférence du désarmement. À ce propos, j'aimerais citer les propos de l'Ambassadrice Arundhati Ghose, dont j'étais un des collaborateurs, qui a dit ce qui suit dans sa déclaration d'adieux, en septembre 1997.

(M. Rao, Inde)

«De nombreuses appréhensions ont été exprimées dernièrement quant à l'avenir de cette instance: on s'est beaucoup lamenté sur l'effondrement apparemment imminent de la Conférence. Je ne souscris pas à cette analyse. La Conférence n'est pas une organisation dotée de programmes et de projets. C'est une instance prête à être utilisée quand il le faut et quand nous – à savoir les membres – le souhaitons. Elle a été créée par nos soins pour négocier des traités multilatéraux qui, tout en répondant aux besoins de la sécurité internationale, ont également servi à protéger les intérêts vitaux de la sécurité nationale. Un terrain d'entente peut être trouvé pour négocier de tels traités lorsque, à mon avis, les vues coïncident sur leurs bases et leurs objectifs.»

En conclusion, j'aimerais réaffirmer la détermination de mon pays à contribuer à tous les efforts faits pour rendre cette instance productive et digne de la confiance et des espoirs immenses que la communauté internationale a placés en elle.

Le PRÉSIDENT (parle en anglais): Je remercie le Représentant permanent de l'Inde, l'Ambassadeur Rao, de sa déclaration complète et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant de la Slovaquie, M. Jerman, qui va nous donner lecture d'une déclaration au nom de l'Union européenne.

M. JERMAN (Slovaquie) (parle en anglais): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Puisque c'est la première fois que je prends la parole sous votre présidence, j'aimerais, d'emblée, vous féliciter d'avoir accédé à la présidence de la Conférence du désarmement.

L'Union européenne et ses États membres reconnaissent qu'ils dépendent de plus en plus largement de l'espace pour leur progrès et leur développement économique et industriel, mais aussi pour leur sécurité. C'est pourquoi les pays de l'UE membres de la Conférence du désarmement sont depuis longtemps favorables au renforcement du cadre multilatéral régissant la préservation de la sécurité de l'espace. L'UE remercie M. Lavrov, Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, d'avoir présenté, au nom de son pays et de la République populaire de Chine, la proposition de projet de traité sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

Dans ce contexte, les États membres de l'Union européenne soulignent que de nouvelles discussions concernant l'espace auront lieu lorsque le programme de travail proposé pour la Conférence du désarmement aura été adopté. L'Union européenne demande instamment à tous les membres de la Conférence du désarmement qui ne l'ont pas encore fait de s'associer au consensus.

S'agissant du projet de traité sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, certains États membres ont eu l'occasion de faire connaître officiellement leurs positions préliminaires à la Fédération de Russie. Alors que l'UE souscrit pleinement à l'objectif global consistant à tenir l'espace à l'écart des conflits armés, il convient de poursuivre la réflexion et les travaux sur les éléments d'un traité international efficace. Par exemple, il reste difficile de parvenir à un consensus sur les définitions requises aux fins d'un instrument juridiquement contraignant. Sur le principe, un système de vérification solide et efficace doit faire partie

(M. Jerman, Slovénie)

intégrante d'un futur traité concernant la sécurité spatiale. L'UE considère que faire mention d'un futur protocole additionnel ne suffit pas.

L'UE salue les efforts entrepris par la Fédération de Russie pour consolider la sécurité de l'espace et inscrire cette question à l'ordre du jour de la communauté internationale. Compte tenu de la situation actuelle à la Conférence du désarmement et des éléments susmentionnés, l'UE souhaite privilégier une approche programmatique progressive, qui contribuera au renforcement de la sécurité de l'espace et au développement d'un climat de confiance et de transparence. À cette fin, l'UE travaille sur un ensemble de mesures de transparence et de confiance qu'elle prévoit de soumettre à l'examen de la Conférence. Ces mesures pourraient constituer une pièce importante de cet édifice, comme l'a laissé entendre l'UE dans sa réponse à la résolution 61/75 de l'Assemblée générale des Nations Unies intitulée «Mesures propres à promouvoir la transparence et à renforcer la confiance dans les activités spatiales».

Il va sans dire que toute mesure supplémentaire devra être complémentaire avec le cadre juridique existant.

Le PRÉSIDENT (parle en anglais): Je remercie M. Jerman, représentant de la Slovénie, de la déclaration qu'il a faite au nom de l'Union européenne et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence.

La liste des orateurs est terminée. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade? Cela ne semble pas être le cas.

J'ai quelques annonces à faire. Le calendrier du segment de haut niveau prévu pour la semaine prochaine s'établit comme suit. La Conférence se réunira en séance plénière officielle le lundi 3 mars, à 16 heures, et écoutera une allocution du Ministre argentin des affaires étrangères. Le mardi 4 mars, elle se réunira à 10 heures précises, et écoutera des allocutions prononcées par des dignitaires des Pays-Bas, du Kazakhstan, de la Roumanie, de l'Iran, de la Slovaquie, de la Colombie et de la Norvège. Le même jour, dans l'après-midi, nous nous réunirons à 15 heures pour écouter les déclarations des vice-ministres de la Turquie, du Japon, de l'Ukraine et de la République de Corée. Enfin, le mercredi 5 mars, à midi, le Secrétaire d'État de la Suède s'exprimera devant la Conférence.

Sachez que les services de sécurité de l'ONUG ont prévu un renforcement des mesures de sécurité pour la semaine prochaine. Aussi, avant d'entrer dans la Salle du Conseil, les délégués seront invités à se soumettre à un détecteur de métaux qui sera mis en place à cette occasion. Je serais donc reconnaissant à chacun d'arriver en avance, pour que nous puissions commencer à l'heure. Je vous rappelle par ailleurs qu'outre les séances prévues dans le cadre du segment de haut niveau, des séances officieuses présidées par les coordonnateurs des points de l'ordre du jour auront lieu le jeudi 6 mars, matin et après-midi.

Nos travaux d'aujourd'hui sont terminés. Comme je l'ai dit, la prochaine séance plénière officielle de la Conférence aura lieu le lundi 3 mars, à 16 heures, dans cette salle.

La séance est levée à 10 h 45.
